

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017**

OBJET

**13 – RETROCESSION LOTISSEMENT DES JARDINS DES
HAUTS-GESVRES – Annexe 04**

N° 2017-11-13

NOMENCLATURE : 3.1.1

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

**Mickael MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS**

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 26
ayant un pouvoir... 2
absent..... 1
votants..... 28

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 ; et L2111-14 ;

Vu le Code de la Voirie routière et notamment son article L141-3 ;

Vu l'article R 442-8 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 12 décembre 2011 relative à la signature d'une convention de transfert des équipements communs du lotissement des Jardins des Hauts-Gesvres ;

Vu la convention de transfert signée le 2 janvier 2012 ;

Vu la présentation faite en commission Aménagement le 8 novembre 2017 ;

Considérant l'état des lieux réalisé ;

Considérant que les délibérations concernant le classement dans le domaine public communal sont dispensées d'enquête publique préalable dès lors que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Le permis d'aménager n°044 209 10 Z 3001 dénommé « Les Jardins des Hauts-Gesvres » a été accordé à la S.N.C PHILIA le 31 janvier 2011. La Société AMENAGEMENT FONCIER s'est substituée à la S.N.C. PHILIA le 3

Accusé de réception en préfecture
des Hauts-Gesvres 2017-11-13-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Une fois la réalisation conforme des travaux prévus, il a été convenu que la totalité de la voirie et des réseaux sous voiries (ouverte à la circulation publique) ainsi que les espaces verts et les aires de stationnement, seraient transférés dans le domaine public de la commune.

Les parcelles suivantes sont concernées par ce transfert :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	199	Ven du Tournoi	00 ha 02 a 91 ca
AO	212	Rue Edmond Doré-Graslin	00 ha 05 a 16 ca
AO	233	Le Haut Gesvres	00 ha 08 a 61 ca
AO	234	Le Haut Gesvres	01 ha 32 a 00 ca
AO	238	Rue Edmond Doré-Graslin	00 ha 00 a 02 ca

Total surface : 01 ha 48 a 70 ca

Les voies ouvertures à la circulation publique rétrocédées sont :

- Rue Edmond Doré Graslin → 520 mètres
- Impasse de la Quintaine → 100 mètres
- Impasse de la Motte Féodale → 65 mètres
- Rue des Liquidambars de Floride → 200 mètres

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et à signer tous documents relatifs à la rétrocession des espaces communs du lotissement des Jardins des Hauts-Gesvres ;**
- **DE PROCÉDER au classement dans le domaine public routier communal des parcelles cadastrées section AO n° 199 et 234**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171120-2017-11-13-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017